



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 24 novembre 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Saint-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la représentante de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Isabelle Paré, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et mesdames Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances et Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Le préfet souligne également la présence de madame Jeanne Turbide, attachée politique de la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard et de madame Isabelle Brisson, attachée politique de la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

21-11-24-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 43.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-11-24-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.



| SUJETS TRAITÉS - | POSITIONNEMENT | NUMÉRO DE RÉSOLUTION | SUIVI |
|--|---|----------------------|---|
| <p>Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de reprendre la responsabilité de la prise d'eau de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac</p> | <p>Demande au MTQ de reprendre la responsabilité</p> | <p>20-09-16-17</p> | <p>La lettre de refus du MTQ a été déposée au conseil du 19 mai 2021. Une réunion doit être planifiée pour prendre une orientation.</p> <p>En attente du MTQ.</p> <p>Le MTQ a refusé de reprendre la responsabilité de la prise d'eau, la lettre de refus du MTQ a été déposée au conseil du 19 mai 2021.</p> <p>Une réunion doit être planifiée pour prendre une orientation sur la prise d'eau.</p> |
| <p>Lettre pour la reconnaissance de sites géologiques d'exception : mont Rigaud et les zones de recharges préférentielles pour l'aquifère qui desservent 95 000 personnes en eau potable</p> | <p>Transmission de la lettre au gouvernement pour demander son intervention</p> | <p>21-02-24-10</p> | <p>Une rencontre avec le directeur de cabinet du ministre Julien est actuellement en préparation.</p> <p>La FQM, de concert avec la MRC, participe au comité de travail intergouvernemental pour bonifier les orientations gouvernementales relatives aux mines pour assurer la protection des réserves aquifères.</p> <p>Le 5 novembre dernier, le préfet réitère sa demande de rencontre rapide avec le ministre Jonathan Julien afin qu'il nous confirme qu'il utilisera son pouvoir discrétionnaire pour permettre l'entrée en vigueur de notre schéma d'aménagement.</p> |
| <p>Billetterie électronique de la Sûreté du Québec</p> | <p>Positionnement : aller de l'avant avec la participation au projet pilote</p> | <p>21-05-19-32</p> | <p>La résolution a été transmise. En attente de la confirmation des prochaines étapes.</p> <p>Une rencontre est prévue à Québec à la fin septembre 2021 avec la vice-première ministre.</p> <p>Une rencontre sera planifiée avec Me Cordeau, du bureau de la vice-première ministre, après les élections locale et régionale où les nous pourrons continuer les représentations.</p> <p>Statu quo</p> |
| <p>Demande à la Sûreté du Québec pour la présence d'un agent de liaison lors des séances de la cour municipale régionale</p> | <p>Autorisation</p> | <p>21-05-19-33</p> | <p>Refus de la Sûreté du Québec de Vaudreuil-Soulanges, nous allons débiter les négociations auprès du commandant de la Montérégie</p> <p>Statu quo</p> |
| <p>Travaux d'entretien du cours d'eau sans toponyme près de la rue Bélanger à Rigaud</p> | <p>Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation</p> | <p>21-06-16-10</p> | <p>En attente de l'autorisation du MELCC avant le dépôt de l'appel d'offres</p> |



| | | | |
|--|--------------|-------------|---|
| Analyse d'une demande d'entretien de cours d'eau par la table de l'eau : dossier numéro 23632, cours d'eau des 6e et 7e rangs dans la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour les lots 5 518 831 et 2 646 629 : acceptation et autorisation du paiement de la déclaration de conformité au montant de 100 \$ ou à déposer une autorisation ministérielle | Autorisation | 21-07-07-09 | Dossier en analyse |
| Travaux d'entretien de cours d'eau – Branche 7 de la rivière à la Raquette : mandat à la firme Évolution Environnement au montant de 3 000 \$, excluant les taxes pour l'analyse du statut du cours d'eau | Autorisation | 21-09-15-10 | En attente du rapport de la firme. |
| Désapprobation du règlement 232 du schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération (SADR3) au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) : positionnement | | 21-10-06-08 | La demande a été envoyée à la Commission municipale du Québec le 8 novembre dernier. |
| Octroi de mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour préparer un devis d'appel d'offres pour des services professionnels afin d'effectuer l'inspection du réseau cyclable Soulanges pour un montant maximum de 7 000 \$ plus taxes : autorisation | | 21-10-20-08 | Rencontre avec la responsable du dossier à la FQM et démarrage de l'élaboration du devis. |
| Convention d'aide financière de 75 000 \$ pour le projet d'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion dans le cadre du programme d'aide financière de Recyc-Québec visant l'optimisation du réseau québécois des écocentres : autorisation de signature | | 21-10-20-11 | Résolution envoyée à Recyc-Québec, signature de la convention à venir par la MRC |
| Octroi de contrat de deux ans à Polymos pour la collecte, le transport et la valorisation du polystyrène dans le réseau des écocentres, du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2023, pour un montant maximal de 28 000 \$ avant taxes : autorisation | | 21-10-20-12 | Contrat signé par les deux parties |

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2021 : ADOPTION

21-11-24-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
 APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 20 octobre 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.



3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2021 : ADOPTION

21-11-24-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 3 novembre 2021, tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.4 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021 : ADOPTION

21-11-24-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 17 novembre 2021, tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.5 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 OCTOBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

3.6 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 OCTOBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

4. BUDGETS

4.1 ADOPTION DU BUDGET PAR PARTIE

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le budget 2022.

4.1.1 PARTIE 1 - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

Comprend le Conseil de la MRC, l'administration générale, l'aménagement, le fonds de voirie régional, la sécurité incendie et civile, la cour municipale régionale, l'environnement et les matières résiduelles, les matières organiques, les écocentres, les équipements régionaux, la subvention DEV, la collecte sélective, les services 9-1-1, l'info territoire MRC, la sécurité publique et la parc du canal de Soulanges.

POUR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2022 : 30 480 300 \$ - QUOTES-PARTS 2022 : 12 546 838 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'adopter la partie 1 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.



4.1.2 PARTIE 2 - ENTENTE DE BASE / RÉVISION DE RÔLE : 19 MUNICIPALITÉS

Comprend l'évaluation service de base et les mandats spécifiques. Répartis entre toutes les municipalités sauf L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion.

BUDGET 2022 : 1 246 410 \$ - QUOTES-PARTS 2022 : 1 241 610 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter la partie 2 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.

4.1.3 PARTIE 3 - FIBRE OPTIQUE : 8 MUNICIPALITÉS

Répartis entre Coteau-du-Lac, Rigaud, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-Dorion.

BUDGET 2022 : 100 490 \$ - QUOTES-PARTS 2022 : 100 490 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

d'adopter la partie 3 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.

4.1.4 PARTIE 4 - COURS D'EAU – OBSTRUCTION : 18 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil.

BUDGET 2022 : 91 480 \$ - QUOTES-PARTS 2022 : 67 420 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'adopter la partie 4 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.

4.1.5 PARTIE 5 - COURS D'EAU – ENTRETIEN : 19 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil.

BUDGET 2022 : 896 460 \$ - QUOTES-PARTS 2022 : 896 460 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'adopter la partie 5 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.



4.1.6 PARTIE 6 - COTISATION À L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT : 9 MUNICIPALITÉS

Répartis entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette et Saint-Zotique.

BUDGET 2022 : 6 400 \$ - QUOTES-PARTS 2022: 6 400 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'adopter la partie 6 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.

4.1.7 PARTIE 7 - ANGES DES PARCS : 15 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf Hudson, L'Île-Cadieux, Pincourt, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique.

BUDGET 2022 : 70 980 \$ - QUOTES-PARTS 2022: 70 980 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter la partie 7 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.

4.1.8 PARTIE 8 – CULTURE : 22 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf Sainte-Justine-de-Newton.

BUDGET 2022 : 405 890 \$ - QUOTES-PARTS 2022: 390 890 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter la partie 8 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.

4.1.9 PARTIE 9 - INFO TERRITOIRE SERVICES AUX MUNICIPALITÉS : 21 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf L'Île-Cadieux et Sainte-Justine-de-Newton.

BUDGET 2022 : 242 900 \$ - QUOTES-PARTS 2022: 152 817 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'adopter la partie 9 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.



4.1.10 PARTIE 10 - SERVICE 2-1-1 : 11 MUNICIPALITÉS

Répartis entre Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

BUDGET 2022 : 6 410 \$ - QUOTES-PARTS 2022: 6 410 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : madame **Isabelle Paré** et résolu

d'adopter la partie 10 du budget pour l'exercice financier 2022

Proposition adoptée.

4.1.11 PARTIE 11 - LOGEMENT SOCIAL : 12 MUNICIPALITÉS

Répartis entre Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

BUDGET 2022 : 187 320 \$ - QUOTES-PARTS 2022: 187 320 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-16 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'adopter la partie 11 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.

4.1.12 PARTIE 12 - CENTRALE 3-1-1 : 20 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf Les Cèdres, L'Île-Cadioux et Sainte-Justine-de-Newton.

BUDGET 2022 : 27 120 \$ - QUOTES-PARTS 2022: 27 120 \$

POUR CE MOTIF,

21-11-24-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'adopter la partie 12 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.

4.1.13 PARTIE 13 - CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : 17 MUNICIPALITÉS

Répartis entre toutes les municipalités sauf L'Île-Cadioux, Pincourt, Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Saint-Zotique.

BUDGET 2022 : 20 000 \$ - QUOTES-PARTS 2022: 20 000 \$

POUR CE MOTIF,



21-11-24-18 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter la partie 13 du budget pour l'exercice financier 2022.

Proposition adoptée.

4.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2022 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur Daniel Martel, maire de la ville de L'Île-Cadieux, qu'à une séance subséquente du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement numéro 248 concernant les modalités de l'établissement des quotes-parts 2022 des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de leur paiement par les municipalités ».

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet de règlement numéro 248 a été remise aux membres du conseil.

4.3 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 248 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2022 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, explique et dépose le projet de règlement 248 concernant les modalités de l'établissement des quotes-parts 2022 des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de leur paiement par les municipalités. Il mentionne que le règlement sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil le 8 décembre 2022.

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir, de répartir et d'imposer la quote-part de chacune des municipalités locales en fonction de critères déterminés;

ATTENDU l'avis de motion donné par monsieur Daniel Martel lors de la séance du conseil de la MRC le mercredi 24 novembre 2021;

Il est proposé par _____, appuyé par _____, et résolu

qu'un règlement portant le numéro 248 soit adopté et qu'il soit statué, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. MONTANT DE LA QUOTE-PART

Le montant de la quote-part des municipalités locales dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses annuelles budgétées par la MRC et adoptées par résolution, est réparti en fonction des modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités locales en fonction du présent règlement.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET DE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART

PARTIE 1

2.1 Gestion régionale

Sous réserve des articles 2.2 à 2.14, la quote-part générale, partie 1, est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2021. Les données utilisées sont celles des rôles d'évaluation déposés en septembre 2020. La quote-part générale, partie 1, couvre, notamment, les dépenses du conseil municipal, l'administration générale, l'aménagement et la sécurité incendie et civile.



2.2 Développement Vaudreuil-Soulanges

La quote-part de Développement Vaudreuil-Soulanges est déterminée à soixante-quinze pour cent (75 %) selon la richesse foncière uniformisée 2021 et à vingt-cinq pour cent (25 %) selon la richesse foncière uniformisée 2021 de la portion des industries manufacturières et commerciales. Pour le volet tourisme, la quote-part générale est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2021.

2.3 Collecte sélective, environnement et matières résiduelles

La quote-part reliée aux activités de collecte sélective, environnement et matières résiduelles est déterminée au prorata du nombre d'unités de logements desservis incluant les autres locaux pour chacune des municipalités.

2.4 Cour municipale régionale

Conformément à l'entente intermunicipale, chacune des municipalités doit verser une quote-part annuelle de cinq cents dollars (500 \$). De plus, les dépenses de la cour municipale régionale sont perçues à même les revenus de la cour.

2.5 Service 9-1-1

La quote-part pour le service 9-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2021.

2.6 Fonds de voirie régional

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de voirie régional. L'ensemble des dépenses sera assumé à même les redevances des exploitants de carrières ou sablières visées par la *Loi sur les compétences municipales*.

2.7 Écocentres

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2021.

2.8 Matières organiques

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2021.

2.9 Info territoire MRC

Il n'y a pas de quote-part pour l'info territoire MRC. L'ensemble des dépenses sera assumé par le Fonds régions et ruralité (FRR) et par l'appropriation du surplus non réservé.

2.10 Sécurité publique

Il n'y a pas de quote-part pour la sécurité publique. L'ensemble des dépenses sera assumé par le trop-perçu de la Sûreté du Québec.

2.11 Équipements régionaux

Il n'y a pas de quote-part pour les équipements régionaux. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le Fonds régions et ruralité (FRR).

2.12 Fonds de développement des communautés

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de développement des communautés. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le Fonds régions et ruralité (FRR).



2.13 Projet de cartographie des zones inondables

Il n'y a pas de quote-part pour le projet de cartographie des zones inondables. L'ensemble des dépenses sera assumé par la subvention octroyée par le Gouvernement du Québec.

2.14 Parc du canal de Soulanges

La quote-part du Parc du canal de Soulanges est déterminée à vingt-cinq pour cent (25 %) du coût aux quatre (4) municipalités du canal et à soixante-quinze pour cent (75 %) du coût aux vingt-trois (23) municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2021.

PARTIE 2

2.15 Évaluation foncière

La quote-part relative à la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Terrasse-Vaudreuil, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-sur-le-Lac est déterminée au prorata du nombre d'unités d'évaluation, par municipalité, en fonction du rôle d'évaluation 2021 déposé en septembre 2020.

La quote-part relative aux coûts des travaux supplémentaires requis pour les municipalités suivantes, soit Les Cèdres, Pointe-Fortune, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe et Saint-Zotique est imposée à la municipalité concernée.

Cette quote-part sera facturée en cours d'année en fonction des factures et modalités émises par le fournisseur.

PARTIE 3

2.16 Réseau de télécommunications à large bande (fibre optique)

La quote-part relative aux infrastructures, aux équipements et à l'entretien du tronc commun et des tronçons locaux, comme décrite à l'entente intermunicipale, est répartie entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Rigaud, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-Dorion, en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2021, déduction faite de la quote-part de la MRC fixée à cinq et quarante-deux centièmes pour cent (5.42 %) de ces dépenses, laquelle est prise à même les frais généraux.

PARTIE 4

2.17 Cours d'eau - obstruction

La quote-part relative aux dépenses reliées à une intervention dans un cours d'eau, notamment l'entretien, l'aménagement et le dégagement des obstructions, nuisances et barrages de castors est répartie entre toutes les municipalités de la MRC sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 5

2.18 Cours d'eau - entretien

La quote-part relative aux travaux de nettoyage effectués durant l'année et approuvés par résolution du conseil ou du comité administratif est imposée pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil, le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.



PARTIE 6

2.19 Cotisation à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

La quote-part pour l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2021 pour les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, et Saint-Zotique.

PARTIE 7

2.20 Anges des parcs

La quote-part pour le programme Anges des parcs est déterminée selon le coût réel de la facture émise par l'organisme en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2021 pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les villes de Hudson, L'Île-Cadieux, Pincourt Rigaud et les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique.

PARTIE 8

2.21 Culture

La quote-part relative à la culture est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2021, sauf pour la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

PARTIE 9

2.22 Info territoire services aux municipalités

La quote-part relative à l'info territoire services aux municipalités est imposée à chacune des municipalités en fonction des critères prévus à l'entente basée sur la catégorie d'utilisateur soit, OR-ARGENT-BRONZE, sauf pour la ville de l'Île-Cadieux et la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

PARTIE 10

2.23 Service 2-1-1

La quote-part pour le service 2-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2021, pour les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

PARTIE 11

2.24 Logement social

La quote-part est déterminée à cinquante pour cent (50 %) selon la richesse foncière uniformisée 2021 et à cinquante pour cent (50 %) selon la population 2021, sauf les villes d'Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion et les municipalités des Cèdres, Pointe-des-Cascades, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac.

PARTIE 12

2.25 Centrale 3-1-1

La quote-part pour le service 3-1-1 est déterminée à cent pour cent (100%) selon la population 2021 sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux, des Cèdres et Sainte-Justine-de-Newton.



PARTIE 13

2.26 Cadets de la Sûreté du Québec

La quote-part relative aux cadets de la Sûreté du Québec est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2021, sauf pour les villes de L'Île-Cadieux, Pincourt, Rigaud et les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Saint-Zotique.

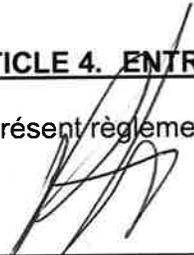
ARTICLE 3. MODALITÉS DE PERCEPTION

Les quotes-parts établies, à moins qu'il n'en soit autrement précisé dans le présent règlement, sont payables en trois (3) versements égaux, le premier lundi de mars, le premier lundi de juin et le premier lundi de septembre.

Dans tous les cas, les quotes-parts sont payables dans les trente (30) jours de l'envoi du compte. Tout montant dû porte intérêt à dix pour cent (10 %) annuellement à compter de la date d'échéance.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Patrick Bousez
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE TERRITORIALE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 23 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2 COMPTE RENDU DE LA TABLE TERRITORIALE SUR LE TRANSPORT DU 28 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 28 OCTOBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.5 TABLEAU DES COMITÉS ET TABLES DE LA MRC : ADOPTION

21-11-24-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'adopter le tableau des comités et des tables de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que présenté.

Proposition adoptée.



6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

6.1.1 **Liste des paiements en fonction du règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire : ADOPTION**

21-11-24-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'adopter la liste MRC 21-10-20.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-10-20, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 **RAPPORT DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - CONGRÈS 2021 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.1.3 **RAPPORT DE DÉPENSES – RENCONTRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉLUES ET ÉLUS DU 28 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.1.4 **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME MYLÈNE GALARNEAU, POUR UN MONTANT DE 130 \$ POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.1.5 **SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES DE LA MRC : MODIFICATION**

21-11-24-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de nommer monsieur Patrick Bousez, préfet ou monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, comme signataires de première partie des effets bancaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, ou Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, ou Simon Bellemare, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, ou madame Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances, comme signataires de deuxième partie des effets bancaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.



6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 OCTROI DE MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL - RENOUELEMENT DU PRÊT POUR LE 280, BOULEVARD HARWOOD À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

POUR CES MOTIFS,

21-11-24-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'octroyer un mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour le renouvellement du prêt pour le 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, pour et au nom de la municipalité.

Proposition adoptée.

6.2.2 PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT À SOUTENIR LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURRONNE-SUD (TPÉCS) DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION POUR L'ANNÉE 2022 : AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du mardi 19 octobre 2021, la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPÉCS) a approuvé le protocole d'entente visant à soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) a pour objectif d'assister et soutenir la TPÉCS dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Couronne-Sud se sont engagées à faire entériner ledit protocole d'entente par leurs instances décisionnelles;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Couronne-Sud se sont engagées à verser, dans les soixante jours de la signature du protocole d'entente qui fait l'objet de la présente, sous forme d'une subvention au RTDM, leur contribution financière pour l'année 2022 afin de soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) pour soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission en 2022 a été établie à 81 117,59 \$;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-110-00-999;

POUR CES MOTIFS,

21-11-24-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



d'autoriser le préfet de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) à signer le protocole d'entente visant à soutenir la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPÉCS) dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022;

de verser au Regroupement des Tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) la contribution financière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission en 2022, laquelle a été établie à 81 117,59 \$.

Proposition adoptée.

6.2.3 OCTROI DE CONTRAT À RENÉ RIENDEAU (1986) INC. POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE PELLE HYDRAULIQUE À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR UN MONTANT DE 261 568,12 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-24-19 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges à aller en appel d'offres public pour l'achat d'une pelle hydraulique pour la compaction à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 27 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une seule soumission reçue le 15 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme aux exigences de la MRC;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivant du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-24-20 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges à utiliser le fonds de roulement pour procéder à l'acquisition d'une pelle hydraulique à charge de rembourser ledit fonds sur une période de cinq ans;

POUR CES MOTIFS,

21-11-24-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat avec René Riendeau (1986) Inc. pour la fourniture et la livraison d'une pelle hydraulique à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour un montant de 261 568,12 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

6.2.4 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN ANNUEL AVEC PG SOLUTIONS POUR UNE (1) ANNÉE POUR L'USAGE DES MODULES GRAND LIVRE, COMPTES FOURNISSEURS, COMMANDES, FACTURATION, PERCEPTION, PAIE AINSI QU'UNE INTERFACE DE TRANSFERT DES ÉCRITURES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE AU MONTANT DE 26 566 \$ AVANT LES TAXES (PRODUIT ACCEO GÉNÉRAL : 5 256 \$, PRODUIT ACCEO JUSTICE : 14 909 \$ ET PRODUIT ACCÈSCITÉ FINANCES : 6 401 \$) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a octroyé le contrat en septembre 2012 à la firme PG Solutions;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel d'entretien et de soutien annuel des systèmes et services de la CMR et comptabilité de la MRC vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que ce contrat offre la possibilité de bénéficier d'une aide technique directe de la part de la firme;



CONSIDÉRANT QUE PG Solutions supporte toutes les données de la cour municipale régionale et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce service est grandement sollicité par la cour municipale pour la validation de leurs données;

CONSIDÉRANT la satisfaction envers le logiciel;

CONSIDÉRANT l'offre de service de PG Solutions;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :

02 120 00 414
02 130 00 414
02 220 00 414
02 320 00 414
02 400 00 414
02 460 00 414
02 610 00 414

POUR CES MOTIFS,

21-11-24-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de renouveler le contrat d'entretien et soutien pour le logiciel PG pour une durée d'un (1) an au montant de 26 566 \$, excluant les taxes, et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer le contrat.

Proposition adoptée.

6.2.5 COURS D'EAU

6.2.5.1 MANDAT POUR SERVICES TECHNIQUES D'ARPENTAGE D'URGENCE DE LA BRANCHE 3 DU COURS D'EAU DAGENAIS-BESNER (RUISSEAU BELLE-PLAGE / PETITE-RIVIÈRE) À VAUDREUIL-DORION : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner que la MRC a reçue le 4 novembre dernier;

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que la MRC est informée d'une problématique liée au libre écoulement de l'eau dans la branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner qui provoquent une accumulation d'eau sur les lots 1 673 951 et 6 329 372 situés à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder sans délai à des relevés d'arpentage afin d'évaluer les travaux d'entretien à réaliser sur la branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de prix la plus basse a été soumissionnée par la compagnie Pleineterre pour la réalisation des relevés d'arpentage dans les délais requis par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

21-11-24-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'entériner un mandat confié à la firme Pleineterre pour des travaux d'arpentage de la branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner (cours d'eau Belle-Plage/Petite-rivière) à Vaudreuil-Dorion, au montant de 1 530 \$, excluant les taxes applicables et **de répartir** les dépenses au bassin 11 : Saint-Lazare : 18,02 %, Vaudreuil-Dorion : 71,00 % et Vaudreuil-sur-le-Lac 10,98 %

d'autoriser monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, madame Stéphanie Lavergne, ingénieure aux cours d'eau et madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau à **signer** la demande d'autorisation et à **répondre** aux questions auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

d'autoriser monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, à payer les frais applicables à la demande d'autorisation auprès du MELCC.



Proposition adoptée.

6.2.5.2 DEMANDE D'INJONCTION POUR UNE CANALISATION NON CONFORME DANS LE TRIBUTAIRE DU COURS D'EAU VIVIRY SUR LES LOTS 3 505 196 ET 3 501 605 À SAINT-LAZARE

CONSIDÉRANT la transmission d'avis d'infraction par l'inspecteur régional aux cours d'eau les 13 septembre 2016, 20 avril 2017 et 1^{er} mai 2018 à l'effet qu'une canalisation dans le tributaire du cours d'eau Viviry, sur les lots 3 505 196 et 3 501 605 à Saint-Lazare, cause une obstruction à l'écoulement de l'eau, car son diamètre est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE la MRC envoie, au procureur du propriétaire, une étude hydrologique et hydraulique, signée par un ingénieur compétent et réalisée aux frais de la MRC, afin de recommander le diamètre conforme de la canalisation à installer sur la propriété de son client;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation de cette étude, la MRC a transmis des avis à cinq autres propriétaires leur demandant de conformer leurs structures dans le même cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de négociations avec le procureur du propriétaire, la MRC a adopté une résolution, CA 19-11-13-08, l'autorisant à signer une transaction avec le propriétaire pour que la MRC dépose une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, aux frais du propriétaire, pour la réalisation de travaux pour conformer la canalisation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire refuse de signer une transaction avec la MRC, car il nie que la canalisation dans le cours d'eau sur sa propriété cause une obstruction à l'écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT le propriétaire n'a fourni à la MRC aucun document prouvant que la canalisation dans le cours d'eau sur sa propriété ne constitue pas d'obstruction à l'écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation du procureur de la MRC de procéder à une demande d'injonction en fonction du *Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges*, des articles 19.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du Code de procédure civile pour exiger l'enlèvement de la canalisation non conforme et une remise en état des lieux;

POUR CES MOTIFS,

21-11-24-27 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le procureur de la MRC à **déposer** au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges une demande d'injonction à la Cour supérieure en fonction du *Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges*, des articles 19.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du Code de procédure civile pour exiger l'enlèvement de la canalisation non conforme et une remise en état des lieux, conformément à la réglementation applicable, dans le tributaire du cours d'eau Viviry sur les lots 3 505 196 et 3 501 605 à Saint-Lazare.



Proposition adoptée.

6.2.5.3 DEMANDE D'INJONCTION POUR TRAVAUX D'INFRACTION PAR REMBLAIS SUR LA RIVIÈRE BEAUDETTE SUR LE LOT 3 767 286 À RIVIÈRE-BEAUDETTE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été informée de travaux de remblai dans la rivière Beaudette sur le lot 3 767 286 à Rivière-Beaudette le 18 août 2021;

CONSIDÉRANT les demandes d'arrêt des travaux de remblai effectués sans permis lors des inspections par l'inspecteur régional aux cours d'eau les 20 et 25 août 2021;

CONSIDÉRANT la transmission d'un avis pour ordonner la suspension des travaux sans permis, par l'inspecteur régional des cours d'eau de la MRC, signifié par huissier le 1^{er} septembre 2021;

CONSIDÉRANT le refus des propriétaires à se conformer à la procédure d'identification de l'huissier qui s'est présenté à leur propriété du lot 3 767 286 le 1^{er} septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table de l'eau du 9 septembre 2021 de transférer le dossier au procureur de la MRC pour la transmission d'une mise en demeure et la suite des procédures;

CONSIDÉRANT la transmission, par l'inspecteur régional aux cours d'eau de la MRC, d'une mise en demeure exigeant la remise en état des lieux et le dépôt des études nécessaires signées par des professionnels compétents, signifiée par huissier le 1^{er} octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a fourni à la MRC aucun des documents demandés et aucune réponse durant le délai accordé de 15 jours;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont arrêté les travaux sans permis, mais ont refusé de répondre à la MRC à la suite des différents avis qui lui ont été signifiés;

CONSIDÉRANT la recommandation du procureur de la MRC de procéder à une demande d'injonction en fonction du *Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges*, des articles 19.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du Code de procédure civile pour exiger une remise en état des lieux;

POUR CES MOTIFS,

21-11-24-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'autoriser le procureur de la MRC à **déposer** au nom de la MRC de Vaudreuil-Soulanges une demande d'injonction à la Cour supérieure en fonction du *Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges*, des articles 19.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du Code de procédure civile pour exiger une remise en état des lieux, conformément à la réglementation applicable, suite aux travaux d'infraction par remblais réalisés sur la rivière Beaudette sur le lot 3 767 286 à Rivière-Beaudette.



Proposition adoptée.

6.2.6 AMÉNAGEMENT

6.2.6.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 - PROJET « SIGNATURE INNOVATION » DU PARC DU CANAL DE SOULANGES « PASSAGER : UN VOYAGE LE LONG DU CANAL » : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la création du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 « Signature innovation » par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) doté d'une enveloppe de 500 000 \$ par année pour une période de 5 ans;



CONSIDÉRANT que le FRR « Signature innovation » a pour objectif de soutenir la MRC dans le cadre d'un domaine de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble;

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-25-06 confirmant le choix de la MRC d'articuler un projet « Signature innovation » autour du Parc du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC de soumettre au MAMH un devis exposant son projet « Signature innovation » afin de recevoir les sommes promises pour le réaliser;

CONSIDÉRANT que la MRC et Développement (DEV) Vaudreuil-Soulanges travaillent conjointement avec les représentants du MAMH afin d'articuler le devis conformément au cadre normatif du programme FRR volet 3;

CONSIDÉRANT que la direction régionale de la Montérégie du MAMH doit consulter les ministères concernés avant la conclusion d'une entente avec la MRC;

POUR CES MOTIFS,

21-11-24-29 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

d'autoriser le dépôt du devis proposant au MAMH le projet « Signature innovation » du Parc du canal de Soulanges « Passager : un voyage le long du canal »;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente « Signature innovation » de la société de « Parc du canal-de-Soulanges »

d'autoriser la société de « Parc du canal-de-Soulanges » à **coordonner** le projet en collaboration avec la MRC et le DEV.

Proposition adoptée.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.



10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

Les sujets ont été traités sous le point 6.2.5.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3 ÉCOCENTRES

11.3.1 DEMANDE À GORECYCLE DE COMPENSER LES DÉPENSES ENCOURUES POUR L'ENTREPOSAGE ET LA MANUTENTION DES D'APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC : APPUI

CONSIDÉRANT QUE GoRecycle est l'organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en place les services de collecte, transport et recyclage des appareils ménagers et de climatisation des sous-catégories indiquées aux termes de l'article 53.0.1, alinéa 3, paragraphe 1, 3 et 4 du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RLRQ, chapitre q-2, r. 40.1);

CONSIDÉRANT la résolution CA 21-06-02-23 autorisant la MRC à signer une entente avec GoRecycle pour les services sans frais de collecte, de transport et de recyclage des appareils ménagers et de climatisation en provenance du Réseau des écocentres de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est prévue aux termes du projet d'entente de GoRecycle pour les dépenses encourues par la MRC concernant l'entreposage et la manutention des matières visées par l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reçoit une compensation financière en dédommagement des dépenses encourues dans le cadre de programmes similaires, notamment pour le programme de recyclage des produits électroniques en fin de vie utile géré par l'organisme ARPE-Québec (Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec) et le programme de récupération et de valorisation des huiles usagées géré par la SOGHU (Société de gestion des huiles usagées);

POUR CES MOTIFS,

21-11-24-30 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'appuyer la résolution de la MRC de Marguerite d'Youville et **de demander** à GoRecycle de mettre en place une compensation financière correspondant au tonnage récupéré afin de compenser les dépenses encourues pour l'entreposage et la manutention des d'appareils ménagers et de climatisation visés à l'article 53.0.1, alinéa 3, paragraphe 1, 3 et 4 du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RLRQ, chapitre q-2, r. 40.1).

de transmettre copie conforme de la présente résolution à M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à GoRecycle, à Mme Sonia Gagné, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, à M. Simon Jolin-Barette, ministre responsable de la région de la Montérégie, à la présidence de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités.

Proposition adoptée.



12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Le sujet a été traité au point 11.3.1.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe les membres de la tenue d'une rencontre de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud le mardi 30 novembre 2021 à laquelle auront lieu les élections des membres de la TPECS sur les différentes commissions. Les élus ayant reçu l'information à ce sujet, sont invités à faire part à monsieur Thierry Larrivée, directeur général de la TPECS, de leurs intérêts à siéger sur l'une des commissions.

16. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe les membres qu'une rencontre de la Table de concertation régionale de la Montérégie aura lieu le 3 décembre avec les nouveaux élus.

17. CULTURE

Aucun sujet traité.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité

19. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité



20. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait la lecture des questions reçues par monsieur Luc Cousineau, citoyen des Cèdres;

« Pourriez-vous nous énumérer tous les points soulevés dans la résolution CE 21-157 de la CMM qui ne respectaient pas le Programme métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM ? »;

« Pourriez-vous nous indiquer le montant que vous estimez devoir dépenser en services professionnels et juridiques dans ce recours devant la Commission municipale du Québec ? ».

Patrick Bousez, préfet, répond :

« La CMM désapprouve le Règlement 232 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges :

puisqu'il ne vise pas à utiliser de façon optimale les terrains situés dans le périmètre métropolitain (critère 1.2.2) en permettant l'ajout d'usages récréatifs intensifs dans les aires récréatives et l'ajout d'usages commerciaux dans une aire récréative située à l'extérieur du périmètre métropolitain;

et ne vise pas à assurer l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles (critère 1.3.1) en permettant la modification et le remplacement d'un usage non agricole autre que résidentiel dans un bâtiment non agricole existant au 25 octobre 2004.

Il y aura des coûts mais nous n'avons reçu aucune facturation. »

Patrick Bousez, préfet, mentionne que ce dossier sera traité le 7 décembre 2021 devant la Commission municipale du Québec.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que s'il les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Laplante au llaplante@mrcvs.ca.

21. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

21-11-24-31 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 35.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier